

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 24 Avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, P. GUINOT, D. GANNE, J-O. RABOT,

Absents : V. KRY K, M. GRENIER, C. TOWNSEND, A. NEUSSER, H. GRANGE,

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, G. MASRARI, C. BIOLAY, M. CHALENDAR, M. LAPTEVA

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. BIOLAY à J-F. OBEZ, M. CHALENDAR à H. GRANGE, G. MASRARI à A. NEUSSER, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

### **1. Administration générale – Modification des statuts du SIVOM de l'Est Gessien**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 arrêtant les statuts modifiés du SIVOM de l'Est gessien,

Vu la délibération 20230504D14 du SIVOM de l'est gessien, modifiant les statuts du SIVOM de l'Est gessien, et proposant la suppression des compétences « Cantine de l'Ecole Intercommunale à Prévessin-Moëns », « Service du portage de repas à domicile aux personnes âgées » et « Cuisine centrale intercommunale : fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire »

Considérant que les communes ont trois mois à compter de la notification de cette délibération pour délibérer afin d'entériner cette proposition de modification statutaire, et que, sans avis formalisé par une délibération, l'avis de la commune sera réputé défavorable au bout d'un délai de 3 mois.

Les maires des communes membres du SIVOM se sont concertés, et proposent, compte-tenu de l'échéance du marché public de préparation et de fourniture de repas au 31 août 2023, d'anticiper sur la dissolution du SIVOM.

Chacune des communes lancera son propre marché pour la fourniture de repas pour ses écoles, pour ses centres de loisirs, et pour les personnes âgées de sa commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, des 3 compétences du SIVOM relatives à la gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements afférents :

- 3.1. Cantine de l'Ecole Intercommunale à Prévessin-Moëns.
- 3.2. Service du portage de repas à domicile aux personnes âgées

3.3. Cuisine centrale intercommunale : fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire

La commune de Ferney-Voltaire qui reprendra la gestion de l'école Intercommunale dans le cadre de la dissolution du SIVOM de l'Est gessien, inclura la fourniture des repas de l'école intercommunale dans son marché de prestation de fourniture de repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, et refacturera les frais au SIVOM de l'Est gessien, jusqu'à sa dissolution effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette modification porte donc sur la suppression :

- du point 3. de l'article 2 (page 2),
- du point 3 des annexes 1, 2 et 3 portant sur les listes de compétences respectivement des trois communes membres du SIVOM de l'Est gessien (pages 5, 6 et 7),
- du point 3 de l'annexe 4 portant clé de répartition des charges service par service (page 8).

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : J. DIZERENS) :

- **APPROUVE** la modification statutaire visant à supprimer, conformément au document ci-annexé (modification barrées, surlignées en jaune), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, des 3 compétences du SIVOM relatives à la gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements afférents :

3.1 Cantine de l'Ecole Intercommunale à Prévessin-Moëns.

3.2 Service du portage de repas à domicile aux personnes âgées

3.3 Cuisine centrale intercommunale : fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire

Fait à Ornex, le 28 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 28 avril 2023

Affiché le : 28 avril 2023

